

La gravière

De la gravière de Meyrin, il n'existe aujourd'hui qu'un nom de lieu désormais associé au tram (arrêt Meyrin-Gravière). Mais jusqu'aux années 60, la gravière était bien visible des Meyrinois, sous la forme d'une impressionnante cavité (20 à 25 m. de profondeur), résultat de dizaines d'années d'extraction de gravier. Elle se trouvait à l'angle des actuelles av. de Sainte-Cécile-av. Auguste-François-Dubois, en face du terminus Meyrin-Gravière.

Entretien des routes

Au début du XIXe s. déjà, les besoins en gravier de la commune étaient conséquents, surtout pour l'entretien des chemins et des routes qui n'étaient pas goudronnés. A plusieurs reprises, les procès-verbaux des autorités font état de « mines de gravier » (pv du 21.11.1830 : « mines de la Commune situées au midi du village de Meyrin et celles de Mme Patru situées à la gauche du chemin de Matignin à Cointrin »). Ces sources de gravier ne sont alors pas exploitées professionnellement mais sont utilisées ponctuellement par des habitants de Meyrin qui doivent consacrer à la Commune des journées de travail (corvées), notamment pour l'entretien des voies publiques.

Une activité prospère...



Léon Guerchet, entrepreneur et maire de Meyrin de 1905 à 1918.
Photo ACM.

Si on ne connaît pas l'année de l'ouverture de la gravière qui nous intéresse, on sait en tout cas qu'elle était déjà exploitée professionnellement en 1888, date à laquelle apparaît pour la première fois le nom de son exploitant, Léon Guerchet « marchand de gravier » (pv du CM du 03.09.1888). Son exploitation, qui fournit en gravier d'autres communes du canton, est prospère et M. Guerchet devient un entrepreneur important à Meyrin. Son statut lui permettra même de posséder la première voiture immatriculée à Meyrin, en 1912. Léon Guerchet (1860-1931) occupera également la charge de maire de 1905 à 1918. A sa retraite dans les années 20, M. Guerchet remet son exploitation à son beau-fils Alexandre Moret. Depuis, la gravière est connue comme « la gravière Moret ». Dans les années 40, une vingtaine d'ouvriers y travaillaient.

...mais un travail dangereux

La gravière se trouvait en pleine campagne, loin du village, et son exploitation n'était donc pas source de nuisances, malgré les coups de pioches des ouvriers, l'utilisation d'explosif, le trafic des tombereaux chargés de gravier tirés par des chevaux puis plus tard des camions. Travailler à la gravière n'était pas sans danger : les accidents, parfois mortels, y étaient nombreux. A plusieurs reprises, des ouvriers ont été ensevelis lors d'éboulements. La gravière était également le lieu d'activités plus inattendues comme les exercices de défilé de la fanfare municipale (années 20-30).

Fin de la gravière

Lors de la construction de la cité au début des années 60, on se rend vite compte que l'exploitation d'une gravière n'est guère compatible avec les habitations (nuisances, problèmes de sécurité) et que ce terrain pourrait avoir une affectation plus utile aux

Meyrinois : on projette d'y implanter le centre sportif. Les membres du Comité de coordination de la cité-satellite (comité de pilotage) et l'Etat entament alors de longues négociations avec M. Moret. Ce n'est qu'en septembre 1964 qu'une convention est signée, mettant fin à l'exploitation de la gravière et fixant un délai pour son remblayage complet (une partie avait déjà été comblée dès 1961 avec les déblais des travaux de terrassement des immeubles des sociétés immobilières Meyrin-Parc et Ciel-Bleu).



La gravière Moret en 1960. Capture d'écran du film de L. Payot sur la construction de la cité.

Des immeubles sur la gravière

Les premiers immeubles de Sainte-Cécile ont été construits à l'emplacement d'une seconde gravière, plus petite et plus récente, accolée à celle de M. Moret, et exploitée par M. Marcel Hoeltschi (gravière Hoeltschi). En raison des activités précédentes sur ce terrain, les constructeurs des immeubles de Sainte-Cécile ont été obligés de renforcer les fondations des immeubles par des piliers en béton afin d'assurer leur stabilité.

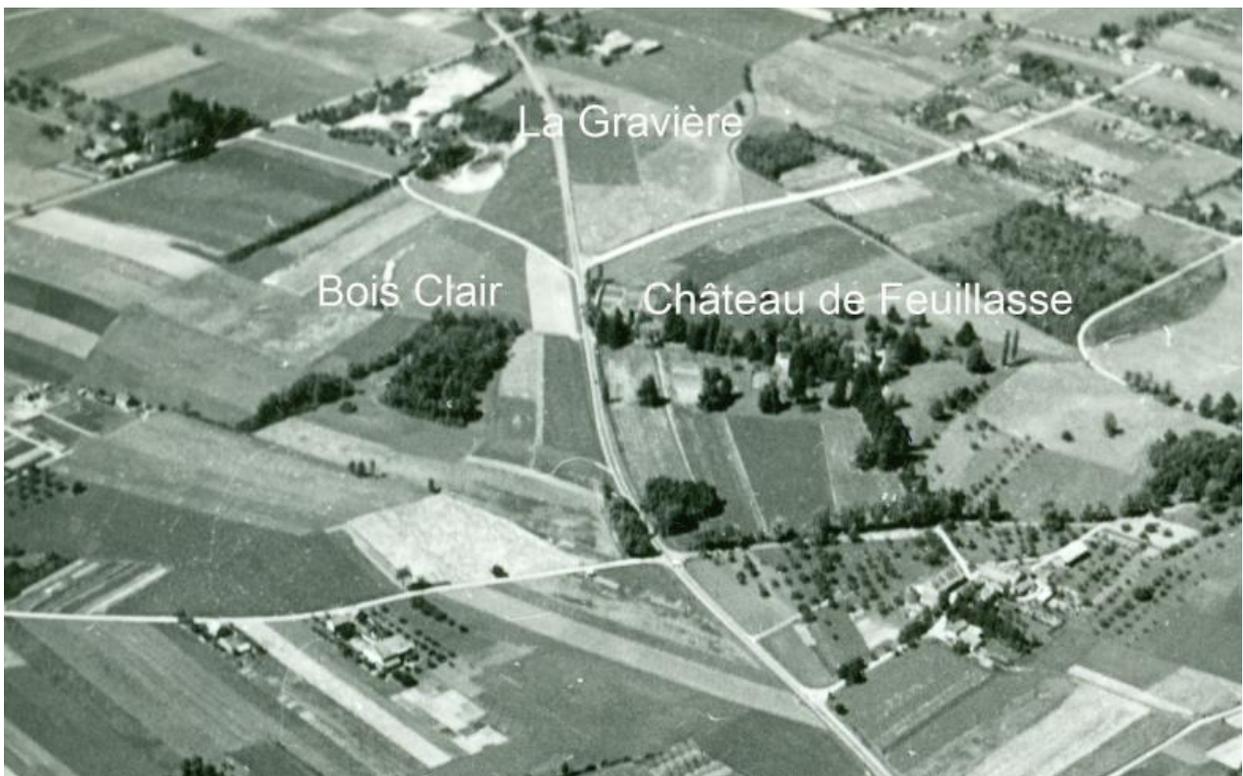
Nouveau projet

A la fin des années 80, un projet du Parti du Travail de demande de déclassement du terrain pour permettre la construction de logements bon marchés via la Fondation Nouveau Meyrin est refusé par le Conseil municipal. Dans les années 90, un nouveau projet d'affectation de la parcelle triangulaire de La Gravière voit le jour : la Commune souhaite l'acquérir pour un projet immobilier mixte de 350 à 450 logements. Il est prévu qu'une partie des immeubles, construits par l'Etat qui acquerrait aussi une partie de la parcelle, consistent en logements à loyers bon marchés, et que l'autre partie, dévolue à la Commune, soit consacrée à des logements en loyers libres ou à la vente. L'idée était ainsi d'attirer à Meyrin une catégorie de contribuables plus aisés (la dette de Meyrin s'élève à la fin des années 90 à plus de 40 millions). L'acquisition, pour 3 millions, est approuvée par le Conseil municipal en septembre 1998, mais un référendum est lancé par le parti socialiste et les Verts, soutenus par l'Association des riverains de l'aéroport.

Votation populaire

Les habitants et habitantes de Meyrin sont invité-e-s à se prononcer sur ce sujet lors d'une votation populaire le 13 juin 1999. Les opposants au projet estiment qu'il n'y a pas alors de besoin en logements à Meyrin (la population était même en légère baisse) : Meyrin compte suffisamment de logements vacants pour ne pas sacrifier une zone de verdure. Ils mettent aussi en avant la trop grande proximité avec l'aéroport, synonyme de nuisances pour les futurs habitants, et craignent un surcoût de construction en raison de la nature du sol potentiellement instable car constitué de remblais. De leur côté, les partisans du projet mettent en avant un emplacement idéal (proximité avec la Cité et les transports publics). S'ils reconnaissent qu'il n'y a pas de besoin criant en logements, ils mentionnent que la situation peut changer dans 10 ans (le temps de l'étude du projet et de la réalisation) et qu'ils ont une vision d'avenir. La réalité leur aura donné raison sur ce point.

Les arguments des référendaires séduisent la population qui refuse avec 73,7% l'acquisition de la parcelle. Le Conseil administratif, commente ainsi le résultat du scrutin « nous constatons une nouvelle fois qu'il est très difficile de faire passer une vision d'avenir. C'est dommage ».



Détail d'une photo de 1945 de Jean Eigenmann sur laquelle on distingue la gravière et la zone occupée aujourd'hui par la cité. ACM.